

---

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Teyras et de sa femme, de Roche-Savine (Puy-de-Dôme), qui offrent à la patrie leur pension, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Teyras et de sa femme, de Roche-Savine (Puy-de-Dôme), qui offrent à la patrie leur pension, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 345;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29327\\_t1\\_0345\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29327_t1_0345_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

[Peyrusse-Grande, 20 pluv. II] (1).

« Représentants du peuple,

Soyez toujours inébranlables et nous serons toujours forts. Point de trêve, point de paix, jusques à ce que tous les brigands couronnés soient punis de leurs forfaits, que la République soit solidement affermie et définitivement reconnue, et que les despotes de l'Europe et leurs satellites soient écrasés. Depuis longtemps la France étoit déchirée par les aristocrates, les modérés et les feuillans, mais ces scélérats sont incarcérés. Si quelqu'un a échappé à notre surveillance, nous jurons de le dénoncer et de le poursuivre jusqu'à ce que le glaive de la loi se soit appesanti sur leurs têtes. Vous avez prononcé contre ceux qui seront reconnus ennemis de la Révolution, nous venons vous remercier de cette sage mesure.

Représentants, restez jusques à la paix dans cette attitude sûre et importante; nous venons de nouveau nous serrer à l'entour de vous et vous faire des remparts de nos corps, avec promesse de verser pour vous jusques à la dernière goutte de notre sang.»

DAVAU (*présid.*), DOUSSET (*secrét.*),  
DANOT (*secrét.*), AMAT (*secrét.*).

## 9

Le citoyen Teyras, de Roche-Savine (2), district d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, ancien commissaire des guerres, fait don à la patrie d'une pension de 1 312 liv. 17 sous 9 den. sur la trésorerie nationale, et Marie-Anne-Henriette Reymond, son épouse, fait également don d'une pension de 600 liv. sur la ci-devant liste civile, ainsi que des arrérages : les deux brevets accompagnent la lettre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

## 10

La société populaire de Bacqueville, district de Dieppe, a frémi d'indignation à la nouvelle du complot formé par les royalistes contre la liberté; elle applaudit avec enthousiasme à leur juste punition, et invite la Convention nationale à ne se dessaisir du gouvernail du vaisseau de l'Etat que lorsqu'il sera heureusement arrivé au port : elle annonce que dans le district de Dieppe les mœurs républicaines sont à l'ordre du jour avec la fabrication du salpêtre, et qu'il vient de partir 51 marcs 3 onces 5 gros d'argenterie, 631 livres de cuivre, 1 400 livres de fer et 200 livres de plomb. Elle fait en outre offrande de 185 chemises, de 85 paires de guêtres, de 47 paires de souliers, de 18 paires de bas, d'un habit de garde national, d'une giberne et d'une paire de bottes.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) C 300, pl. 1056, p. 24.

(2) Et non Roche-Saville.

(3) P.V., XXXV, 97. B<sup>in</sup>, 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1248.

(4) P.V., XXXV, 97. B<sup>in</sup>, 21 germ. (suppl<sup>t</sup>); 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); Débats, n<sup>o</sup> 571, p. 393.

[Bacqueville, 16 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de Bacqueville a frémi d'indignation en apprenant que des scélérats, sous le masque du patriotisme, avaient osé tenter d'anéantir la liberté, de rétablir la tyrannie. Les expressions lui manquent pour vous rendre dignement, et son horreur pour un si grand forfait, et l'allégresse qu'elle partage avec les vrais patriotes, de l'heureuse découverte d'une telle conjuration. Elle a vivement et unanimement applaudi à la juste punition de ces nouveaux « sinok ». Dans un enthousiasme patriotique, elle a cru devoir livrer aux flammes les feuilles de l'infame Hébert. Elle vous renouvelle l'invitation, elle vous conjure même, au nom de tout ce que la patrie a de plus sacré, de ne point abandonner le gouvernail du vaisseau de l'Etat, qu'il ne soit heureusement arrivé au port.

Depuis sa formation, la Société populaire de Bacqueville a opéré dans cette campagne les plus heureux effets : l'esprit public y est parvenu, par degrés, à la hauteur désirable. La vertu, les mœurs, les mœurs républicaines y sont au grand ordre du jour; le fanatisme n'a plus ni autels, ni ministres; son temple est devenu celui de la raison et la raison y a établi son empire dans le calme et la paix.

51 marcs 3 onces cinq gros d'argenterie, 631 livres de cuivre, 1 400 livres de fer et 200 de plomb, dépouilles de la superstition, ont suivi au district, 46 marcs 9 onces d'argenterie; ils ont suivi les cloches et nombre d'autres offrandes particulières qui les avaient depuis longtemps précédé.

La Société vous adresse 7 livres 8 onces de salpêtre, fruit de premiers essais. Deux livres lui ont été offertes et ont été extraites par le citoyen Sellier, officier de santé; une autre livre par la citoyenne Boulard, apothicaire. Deux ateliers sont en pleine activité au compte de la Société, et plusieurs muids d'eau salpêtrée sont maintenant à l'ébullition. Elle fera passer désormais les produits de ce travail patriotique à la manufacture de poudre du département.

Elle joint à cette offrande, celle de 185 chemises, de 85 paires de guêtres, de 47 paires de souliers, d'une paire de bottes, d'une giberne, de 18 paires de bas, d'un habit de garde national, et de 3 sacs de toile dans lesquels ces dons sont renfermés.

Ces offrandes, faites la plupart en espèces, tant à la Société populaire qu'au comité de surveillance, ont été par leurs soins, converties en nature, et l'on travaille en ce moment à convertir de même environ 500 liv. en espèces, produit récent d'une nouvelle souscription. Vive la République! Vive la Montagne! Périssent les traîtres! S. et F.»

LEPLÉ (*présid.*), LEBLOND (*secrét.*) et PANIEZ.

(1) C 297, pl. 1024, p. 11.